



Edward Hopper

La question du pavillonnaire dans la société des individus

Aspirations habitantes et doctrines techniques

Philippe Genestier

Qui se met à l'écoute des proclamations des pouvoirs publics nationaux et locaux et des associations professionnelles d'urbanistes entend l'affirmation d'une hostilité récurrente à l'égard de l'habitat individuel et de l'étalement urbain. Or, dans le même temps et depuis trente ans au moins, la réglementation de l'usage des sols et les mécanismes de financement de l'accession à la propriété jouent globalement en faveur du logement pavillonnaire. Comment expliquer ce *hiatus*? Quelle fonction peuvent remplir de telles proclamations? Pour apporter quelques éléments de réponse à ces questions examinons le rôle politique attribué au logement individuel et comparons la pertinence des principes urbanistiques proclamés par rapport aux pratiques de l'espace urbain et résidentiel de nos contemporains.

Le logement individuel : un contre-modèle politique et urbanistique¹ ?

Depuis un siècle environ, le modèle urbanistique officiel français est celui de la ville organisée et agglomérée. Celle-ci peut être soit dense et concentrée, conformément au type morphologique de « la Ville européenne »², soit plus aérée et la nature y être plus présente³, mais leur trait commun est qu'une valeur positive est attribuée aux équipements publics et commerciaux, en tant qu'éléments de centralité producteurs d'un effet centripète. Dans les premières décennies du XX^e siècle, qu'ils aient été « modernistes » ou « culturalistes » (pour reprendre les catégories proposées par Françoise Choay), les urbanistes avaient promu les cités-jardins ou les grands ensembles comme alternatives au pavillonnaire. Actuellement, *via* le modèle du « projet urbain » et de « l'architecture urbaine », ils défendent les continuités et les densités urbaines, en se référant à la ville haussmannienne. La doctrine urbanistique demeure ainsi constante dans son hostilité – à quelques exceptions près (Roux, Bauer, 1976) – à l'égard du logement individuel et de l'éparpillement urbain

même si, en pratique – force du marché oblige – les urbanistes contribuent souvent à son développement *via* les lotissements. Les villes nouvelles, par exemple, ont certes été créées de toute pièce et implantées loin du centre des agglomérations anciennes, mais elles furent à leur début marquées par la construction de grands immeubles à l'architecture innovante devant engendrer une nouvelle centralité propice à la vie collective (Devisme, 2005). Quant au découpage parcellaire, à la petite propriété foncière et au retranchement sur la sphère privée censés aller de pair, ils sont considérés comme le fruit d'une activité spéculative répréhensible entraînant une urbanisation dysfonctionnelle, anti-esthétique, anti-économique et anti-sociale. En outre, depuis peu, des arguments écologiques viennent renforcer la dénonciation de ce type d'urbanisation. Bref, les urbanistes considèrent généralement la maison individuelle comme urbanistiquement néfaste, mais aussi, et peut-être surtout, moralement condamnable et politiquement funeste⁴. En fait, les pouvoirs publics s'efforcent régulièrement de fournir une alternative à l'urbanisation éparse, qui à leurs yeux représente un contre-modèle ; d'où les célèbres mots attribués au général de Gaulle

1. Précisons que c'est du strict point de vue doctrinal qu'il s'agit d'un contre-modèle, car en pratique son effet fut et reste modeste.

2. Jusqu'aux années 1950 la plupart des urbanistes avait pour modèle la ville polarisée autour de son noyau historique, croissant par cercles concentriques, chaque boulevard périphérique se voyant redoublé pour absorber les faubourgs.

3. Ce propos considère principalement le point de vue urbanistique français et non international car dans la culture anglo-saxonne, des origines au *New Urbanism*, s'exprime une méfiance à l'égard de la ville dense et une recherche de solutions dans la reconstitution d'une vue communautaire à l'écart de la ville industrielle. Par ailleurs, il a pu exister dans tous les pays occidentaux une attitude urbaphobe pour laquelle la périurbanisation a pu parfois apparaître comme un moindre mal.

4. Bien sûr, il n'en fut pas toujours ainsi, les cités-jardins en témoignent.

Les Annales de la recherche urbaine n°102, 0180-930-X, 2007, pp.19-30
© MEDAD, PUCA



Balthus, La rue.

survolant avec Paul Delouvrier la banlieue parisienne en hélicoptère : « Mettez-moi de l'ordre dans ce bordel ».

À l'inverse, dans certains pays, notamment les États-Unis, la maison individuelle et autonome sur sa parcelle représente l'idéal résidentiel. La maison unifamiliale, aussi isolée et éloignée des autres que possible n'est-elle pas le modèle de *Broadacre City* de F. L. Wright (bien que dans les faits, la proximité et la connexion aux infrastructures de circulation jouent un rôle cardinal) ? Quelles sont les raisons de la réprobation ici, ou de la valorisation là-bas, de la maison unifamiliale librement implantée dans le territoire⁵ ? Pour saisir cette inversion du jugement porté à l'égard de ces types d'urbanisations, il faut les référer à l'appréciation que, globalement, une tradition culturelle et, plus précisément, une inclination idéologique donnent de l'autonomie et de la singularité des individus. La réticence envers l'étalement urbain et envers l'individualisme (peut-être autant liée à une orientation politique qu'à une idéologie professionnelle) doit être mise en rapport avec les postulats philosophiques et moraux qui surdéterminent les problématiques urbaines.

La pensée sociale et progressiste dominante dans les années 1960⁶, a conduit les urbanistes et les sociologues à être globalement à l'unisson de l'action publique gouvernementale⁷ et à majoritairement chanter les louanges du logement collectif devant « moderniser les structures sociales et

les mentalités » (Clerc, 1969). Puis, les critiques contre les grands ensembles se sont développées à partir des années 1970, revalorisant partiellement et temporairement par contrecoup le pavillonnaire qui autorise l'appropriation de son espace par l'habitant⁸. C'est aussi à cette époque que fut lancée une politique de soutien à l'accession à la propriété, dans des lotissements pavillonnaires. S'il a existé alors une

5. En fait, aux États-Unis l'*urban sprawl* est souvent plus constitué de lotissements que de « mitage ». En revanche, la *Città diffusa* italienne, et la ville étalée en France se caractérisent par une plus grande dispersion des constructions. Ainsi, selon le CERTU, près de 70 % des dépôts de permis de construire de maisons individuelles concernent des communes non dotées de Plan local d'Urbanisme.

6. Pensée que le politologue P. Muller (2000) a appelé « le référentiel moderniste » en vigueur dans les politiques territoriales durant les Trente glorieuses en France.

7. Michel Amiot (1986) a montré combien les sociologues partageaient avec la haute fonction publique des grilles structuralo-fonctionnalistes d'analyse de la société et de prévision de son futur probable et souhaitable. Si bien qu'au-delà des oppositions de surface entre l'État gaulliste et les sociologues marxistes régnait une identité de représentation social-historique.

8. Les travaux des Haumont et Raymond sur les pavillonnaires (1966) eurent à cette époque une large audience et alimentèrent largement la critique de l'urbanisme moderniste et fonctionnaliste.

pensée favorable à la maison individuelle, ce fut pour des raisons non moins idéologiques. C'est ce qu'atteste le discours du président Giscard d'Estaing à Orléans en juillet 1977 : « Nous devons sortir de cette période où l'on a construit surtout des logements locatifs dans des immeubles collectifs. Il faut maintenant encourager la construction de logements individuels qui contribuent à la tranquillité sociale et aider tous les Français à accéder à la propriété car celle-ci favorise chez chacun le sens de la responsabilité ». Un tel propos, repris par le ministre Albin Chalandon, fait cependant figure de parenthèse. Car, dans les années 1980-1990 la condamnation du logement individuel fit son retour au travers d'un discours sur « la ville éclatée », « la fragmentation urbaine » et « la ségrégation sociale ». Aujourd'hui, c'est surtout le thème de « la ville durable » qui fournit les arguments et les incriminations servant à condamner ce type d'habitat et d'urbanisation⁹. Au cours des vingt-cinq dernières années, malgré les alternances, on retrouve, à quelques nuances près, une même condamnation gouvernementale de l'étalement urbain.

Le trait commun aux diverses récusations du pavillonnaire est que par ce biais il paraît possible de s'opposer à la pensée libérale et à l'individualisme. Un exemple, parmi beaucoup d'autres, d'une telle utilisation de l'urbain est fourni par un séminaire de l'INUDEL qui s'est tenu à L'Isle-d'Abeau en octobre 2000 intitulé « L'habitat face aux évolutions des modes de vie. Vers un urbanisme de la maison? ». Le texte de présentation de sa problématique d'ensemble était formulé en ces termes « une maison pour tous *mais*¹⁰ quelle ville pour tous? ». Cette simple formulation montre que dans le registre des idées urbanistiques, l'habitat individuel suscite des craintes. Un autre exemple, plus caricatural, de connotations négatives peut être trouvé dans les pages conclusives de l'ouvrage de Jean-Pierre Sueur (1999) qui accuse la maison sur sa parcelle, « cachée derrière ses haies de thuyas » de constituer « le sanctuaire du repli sur soi et du rejet de l'autre ».

Ainsi, la ville dense centripète et socialement mixte constitue une forme spatiale, sociale et culturelle officiellement valorisée. La communauté regroupée par et autour de ses institutions (incarnées par le beffroi, la place royale, la place d'arme, l'hôtel de ville, le quartier historique... au centre de la cité) est perçue comme la concrétisation de l'idéal politique que constitue l'unité sociale ; un idéal issu aussi bien du christianisme – y compris avec la signification conservatrice et organique que celle-ci confère à l'idée d'unité sociale – que du socialisme.

La question de la ville, de sa forme et de son étendue, est donc déterminée par la lourde charge symbolique que l'imaginaire politique fait peser sur elle. De sorte que sont régulièrement décriées les figures inverses à la « bonne ville », notamment celle de l'habitat pavillonnaire contribuant soit à l'étalement périurbain, soit au regroupement affinitaire contrevenant à la mixité sociale.

La question du logement individuel occupe donc une

position particulière dans les débats publics français car, au-delà des problèmes urbains et techniques qu'elle soulève assurément¹¹, elle véhicule aussi nombre de représentations sociales et de présupposés idéologiques qui trouvent ainsi une occasion privilégiée de s'exprimer. Mais cette expression n'est pas sans conséquences, bien au contraire, car les problèmes urbanistiques se voient surdéterminés par des préoccupations qui, de fait, les dépassent. Autrement dit, le logement individuel, qui pose à la fois la question géographique et écologique de la périurbanisation, et la question sociologique de l'individualisme, est saturé d'enjeux symboliques ; des enjeux dont l'explicitation me semble un préalable à toute analyse raisonnée¹².

Déjà, dans les années 1960 le sociologue urbain Henri Raymond se demandait pourquoi en France ce qu'il appellera plus tard « la technostructure »¹³ avait fait en 1945 le choix du logement collectif alors que la société affirmait majoritairement sa préférence pour le logement individuel, et alors que, au sortir de la guerre, dans d'autres pays d'Europe occidentale, notamment en Grande-Bretagne et en Belgique, la reconstruction avait été menée principalement sous la forme de logements individuels ; l'Europe de l'Est, quant à elle, construisant massivement du logement collectif.

De même, en 2000 fut votée la loi Solidarité et Renouvellement Urbains dont un des objectifs est de lutter contre l'étalement, avec la consommation d'espace et d'énergie qu'il induit. Le préambule de cette loi affirme vouloir

9. Certes le ministre de la Cohésion sociale J.-L. Borloo s'affirme moins hostile au pavillonnaire qu'à l'absence de mixité sociale, et sa proposition de maison à 100 000 euros conduit de *facto*, tout comme le prêt à 0%, à bâtir loin des centres. Mais dans le même temps le ministère de l'Équipement multiplie les initiatives et les déclarations contre l'étalement urbain.

10. C'est moi qui souligne.

11. Parmi les problèmes relevant d'analyses spécialisées, on peut lister, de manière non limitative, ceux relatifs au foncier et à l'immobilier, à la densité, aux VRD, aux transports, à la mobilité, à la bi-motorisation et à l'accessibilité aux emplois et aux services publics ou privés ; mais aussi ceux concernant l'épargne et l'endettement des ménages, les types de financement, aidés ou pas, la place de l'habitat dans le projet familial et la stratégie sociale des familles, leur mode de vie, leurs modes de consommation et de distraction, leurs stratégies de distinction sociale...

12. Une telle explicitation constitue une tâche d'une portée limitée, certes ! Tâche néanmoins nécessaire car l'histoire de l'urbanisme montre combien peut être dommageable pour la validité des aménagements le fait d'assujettir des problèmes proprement urbains à des considérations politiques vis-à-vis desquelles, bien souvent, l'aménagement est étranger et impuissant.

13. Le concept de « technostructure », forgée par la science économique définit un agglomérat d'intérêts et de communauté de vue regroupant des élites économiques, administratives et politiques, qui œuvrent de manière convergente en saturant l'espace démocratique, c'est-à-dire en imposant une pensée dominante délégitimant ceux qui n'y adhèrent pas.

favoriser la densité et la compacité, et promouvoir « la Ville » et « l'espace public », conçus comme des lieux générateurs de rencontres et de civilité. En fait, le texte de la SRU est assez ambivalent, jouant à la fois d'arguments nouveaux, de type écologique (« la durabilité », « l'économie d'énergie et d'espace ») et d'arguments politiques plus traditionnels (la Ville comme lieu de « participation citoyenne » et d'élaboration d'un « projet » local). Mais ce qu'il y a de commun à ces deux registres d'argumentation dans la SRU, c'est le fait, d'une part qu'ils indexent leur imaginaire sur une vision homogène et cohésive du social, et d'autre part, qu'ils véhiculent une vision spatialiste rapportant la densité des liens sociaux et civiques à la densité du bâti et des institutions publiques.

On pourrait penser que l'attitude à l'égard de la ville et du logement individuel périurbain reprend le clivage progressisme/conservatisme. Certes, il a longtemps existé un clivage entre modernistes et traditionalistes, les premiers admirant la ville, les seconds défendant la campagne. Mais aujourd'hui, notamment parce que l'urbanisation quasi généralisée de la population, des modes de vie et des emplois rend obsolète la récusation de la ville, la ligne de séparation s'est déplacée entre ceux qui sont favorables à la ville compacte et dense, et ceux qui affirment leur préférence pour la maison ou la manifestent simplement par leurs pratiques dans le périurbain.

En fait, il apparaît que la façon dont est posée la question du logement individuel reprend pour une part le clivage gauche/droite, concernant notamment le statut de la propriété immobilière. Mais, elle est aussi imprégnée par un imaginaire supra-partisan : par le biais de la question de l'habitat individuel, il s'agit de réaffirmer la prévalence du politique, ou, tout au moins (c'est notre hypothèse principale) de tenter de lutter contre la perte de crédit social du politique.

Société moderne, société urbaine, société individualiste

Remarquons d'abord qu'il y a un rapport privilégié entre le processus d'urbanisation et le processus d'individualisation. Depuis plus d'un siècle les sociologies¹⁴ françaises, allemandes et américaines notamment, associent fortement les deux phénomènes¹⁵. Cependant, de quelle urbanisation, dense ou bien étalée, s'agit-il ? Et de quel individualisme – universaliste et participatif (*i.e.* républicain) ou bien égologique et « soustractif » (*i.e.* démocratique) – s'agit-il ? Dans la tradition culturelle française et dans la palette des idéologies qui y sont présentes, comment se trouvent problématisées les relations entre les divers types d'individualisme et les différentes formes d'urbanisation ?

Les républicains, (presque) orphelins de la matrice nationale et les progressistes ayant (presque) fait le deuil de l'idée de révolution, se sont depuis peu et pour une part rabattus

sur la ville. Celle-ci symbolise pour eux la cohésion sociale et l'ordre public légitime. Elle fournit l'image de référence permettant de parler d'une société unifiée par et autour des institutions publiques qui occupent tant topographiquement qu'imaginativement une position centrale et magnétique, conformément au roman national. Si bien que s'il y a un changement d'échelle, la structure du discours politique perdure. De même, l'éloge de la métropole, de son cosmopolitisme et du métissage des cultures qu'elle suscitera remplace l'internationalisme et l'universalisme. La thématique du « droit à la ville » est alors mise en avant pour dénoncer en termes spatiaux les injustices sociales : l'exclusion, la discrimination, la ségrégation. Défendre la cause de la ville et de son urbanité, c'est notamment défendre la cause des nouveaux opprimés relégués (Delarue, 1989). Ici la ville représente un idéal de socialité et un modèle de « vivre-ensemble », du « faire société », qui est contre-pointé non plus par la campagne mais surtout par les cités HLM de banlieue, le pavillonnaire périurbain et par les divers modes de mises à l'écart, volontaires ou contraintes, lues comme des menaces communautaristes. Et, ce faisant, les traits distinctifs de la citoyenneté sont devenus positifs, c'est-à-dire l'émancipation individualiste, l'anonymat, la différenciation pour chacun des sphères d'existence, la pluralité des rôles sociaux et la réflexivité (Delarue, 1989). Pourtant la vie citadine fut pendant longtemps considérée comme détestable, tant par les conservateurs que par les progressistes, puisque associée à l'esprit bourgeois (au deux sens du terme : citadin et possédant), et par conséquent elle était censée renforcer la marchandisation, l'exploitation, l'aliénation, la superficialité et l'amoralité¹⁶.

Bref, la ville anciennement regardée avec méfiance par les adeptes d'un État fort (Ascher, 1998, Wachter, 2001) est depuis peu devenue synonyme de progrès et autorise la réaffirmation d'un idéal de perfectibilité de l'homme. Cet idéal s'exprime ainsi : l'homme est naturellement bon mais corrompu par l'amour-propre et par l'envie. Selon Jean-Jacques Rousseau, la ville favorise ces travers : Paris est pour lui la capitale du luxe, de la frivolité, de la concupiscence... Bref de l'égoïsme individuel. Et c'est contre ces vices privés que la vertu publique doit s'ériger. Mais comment donner consistance à cet ordre salutaire sans une ferme volonté politique ? Ce fut la nation, fruit tant de l'histoire que de la raison

14. Rappelons qu'à l'origine de la pensée sociologique se trouve l'inquiétude devant la destruction des appartenances et des solidarités traditionnelles entraînée par les révolutions politique, industrielle et urbaine du XIX^e siècle.

15. Ainsi, par exemple, Louis Wirth définit la ville comme un établissement « dense et permanent d'individus socialement hétérogènes » et il précise que « plus une communauté sera nombreuse, dense et hétérogène, plus seront accentuées les caractéristiques associées au phénomène urbain » (Grafmeyer, Joseph 1984, p. 260).

16. De Marx à Zola, on trouve de nombreuses marques de la détestation progressiste de la ville, symbole de l'ordre bourgeois.



Edward Hopper, Cape Code, *Evening*

qui un temps incarna cet ordre politique salutaire. Mais à l'heure où la nation reste entachée par les dérives nationalistes de la première partie du XX^e siècle et où la décentralisation en bas, l'europanisation en haut lamentent le principe national lui-même, quel opérateur social-historique peut bien être capable d'une telle mission ? Pour le dire autrement, la pensée progressiste procède d'une conception artificialiste et prométhéenne du monde, dans la mesure où le monde humain et social est compris en tant que construction ne devant rien ni à la nature « naturelle » ni à la « nature humaine » qui conduit à la jungle sociale. Mais cet artificialisme a besoin pour exister d'un modèle permettant de figurer un ordre collectif positif et une volonté politique instituante. Or, après l'éclipse de la nation et de l'industrie, sur le marché des idées et des images stéréotypiques, il y avait peu de substituts disponibles. Si bien qu'au cours des années 1980-1990 on a entendu des propos faisant de la ville, objet artificiel s'il en est, le « creuset de la civilité », de « la citoyenneté », de « l'esprit public », de « la civilisation ». La grande ville, la vraie, dense et cohésive, celle qui n'est ni la banlieue ghetto, ni l'urbanisation étalée, ni les lotissements sécurisés, a ainsi été érigée au statut de nouveau grand acteur (géo)politique sur la scène de l'histoire : combien de discours, par exemple, sur le fait qu'à l'heure de la mondialisation « les métropoles », les *Global Cities* seraient les moteurs de la culture et de l'économie du monde contemporain ! Bref

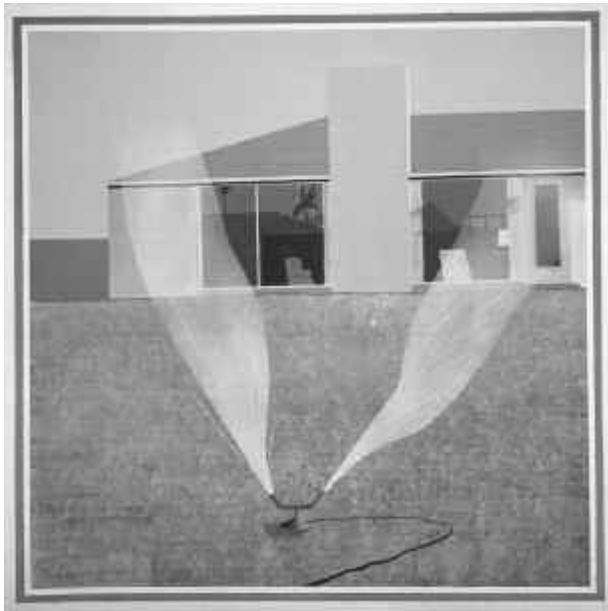
aujourd'hui, pour ses adeptes, l'idée de perfectibilité de l'homme n'est plus guère référée qu'à la ville¹⁷.

Les urbanistes se sont emparés avec empressement du nouveau statut politique attribué à la ville. Cela allait dans le sens de leur culture professionnelle qui, en France, les conduit souvent à se définir comme des techniciens de l'intérêt général¹⁸. À ce titre, ils se disent opposés à l'habitat pavillonnaire puisque celui-ci leur apparaît contradictoire à celui-là. Une telle conception s'enracine dans l'imaginaire républicain porté par les institutions publiques en général, qui accuse les intérêts individuels et locaux d'être toujours limités, partiels et partiaux, c'est-à-dire contraires au bien commun¹⁹. Pour les techniciens du public il s'agit d'affirmer un projet de société valide pour la collectivité dans son ensemble, sans que certains, « ne soient exclus et restent sur le bord de la route » (argument récurrent de la politique de

17. Bien qu'au cours des années 1990 elle ait pu être référée à une utopie de la communication électronique, devant abolir les frontières et projeter les individus de manière ubiquitaire et égalitaire dans le grand réseau planétaire.

18. Cf. P. Rosanvallon (2004) sur « la généralité utopique ».

19. À l'inverse, dans la tradition politique aujourd'hui majoritaire dans l'Union européenne, la notion de « bien commun », en ce qu'elle se différencie de la notion « d'intérêt général », se conçoit non comme le dépassement des intérêts multiples, mais comme leur association.



David Hockney

la ville), et sans que d'autres, fuyant les charges collectives comme on peut fuir ses responsabilités, ne cherchent à se regrouper et à se protéger de manière singulière et privative (argument pour dénoncer les *gated communities*).

Mais pour faire de la ville dense la figure incarnant l'intérêt général, il a fallu la désindexer de l'individualisme bourgeois qu'elle représentait auparavant. Pour cela les urbanistes et les intellectuels urbanophiles ont réactivé implicitement une vieille distinction entre deux individualismes : l'un positif, citoyen, ouvert, urbain et citadin, référé à l'individualisme universaliste abstrait de la citoyenneté. Là la ville, cadre intersubjectif par excellence, devient l'instrument d'un épanouissement du « je », être de raison et de volonté. L'autre, négatif et isolationniste, est associé au périurbain qui enfermerait frileusement les personnes dans leur « moi », être de passion et d'égoïsme²⁰. Cette distinction reprend en fait les deux conceptions classiques de la liberté individuelle. Benjamin Constant séparait la liberté telle que la définissaient les Anciens, c'est-à-dire une liberté de participation à l'ordre collectif (les libertés publiques et civiques de tradition antique et révolutionnaire qui, durant le XX^e siècle, furent associées aux droits sociaux), et la liberté des Modernes, c'est-à-dire une liberté d'autonomie, de « soustraction » (Revaux d'Allonnes, 2002), de « défiance » (Rosanvallon, 2006), de non altération de la sphère privée par l'ordre public²¹.

Dans cette perspective, l'hostilité récurrente des doctrines urbanistiques envers l'habitat pavillonnaire et périurbain, censé répandre et conforter les préoccupations sécuritaires et le repli sur soi, semble procéder en fait d'une récusation politico-morale de la liberté des Modernes – c'est-à-dire du libéralisme, de l'utilitarisme et de l'économie de marché²². À l'inverse, la coexistence dans la ville dense devrait favori-

ser la civilité et permettre, par interaction, intersubjectivité et intercompréhension, l'acculturation des citoyens-citoyens aux libertés des Anciens. La coprésence des diversités est censée garantir le métissage et la concorde, favoriser « le lien social » voire « la civilisation » (Castro, 1994) – c'est-à-dire nous prémunir contre « une société de marché »²³.

Si bien que cette ville serait l'instrument par lequel s'accomplirait l'implication de tous dans les affaires de la Cité. Pour le dire autrement, la ville incarne aujourd'hui (faute de mieux, peut-être) le Tout qui est pensé supérieur à la somme des parties. Elle représente cet ordre général qui arrache les individus à la proximité enfermante et aux liens hérités, qui déracine les particularismes religieux, ethniques, coutumiers, familiaux... Elle est censée transférer les sujets, non plus dans l'abstraction mi-émotionnelle mi-rationnelle de la nation, mais au moins dans un milieu concret où règnent les valeurs collectives (celles de la *Polis*). La ville, en tant que nouvelle entité supra-individuelle doit produire ainsi de

20. En fait les choses sont plus compliquées car si la doctrine républicaine, qui promeut l'individu en tant que sujet politique devant être en relation immédiate et sans médiation avec l'État, et à ce titre est philosophiquement libérale et démocratique, elle est aussi « illibérale et holiste » (Rosanvallon). En effet, elle se méfie de la singularité et de l'égoïsme individuels et veut faire prévaloir la collectivité sur l'individu, le politique sur le social, l'État sur la Société civile, l'universel sur le particulier. Ainsi Rousseau contrepointait « l'amour-propre », fermeture sur soi, et « l'amour de soi », à partir duquel on s'ouvre aux autres et à la communauté. Le problème d'une telle distinction, est qu'elle n'a de consistance théorique et de crédit social-historique que dans la perspective rationaliste. Cette doctrine – à la fois héritière de la conception catholique du salut assuré par l'obéissance de chacun et de tous à l'Institution salvatrice (l'État représentant la figure laïcisée de l'Église) et de la conception humaniste de l'ipsité (chaque être humain est singulier et irremplaçable) – était tenable dans une perspective de marche générale vers la lumière. Or, à un âge où la mythologie rationaliste et progressiste est altérée, l'idéalisation de la subjectivité, potentiellement orientée vers le bien commun, devient improbable. La subjectivité redevient alors un soi « aliène » (l'altermondialisme, la gauche radicale reprenant ce type d'analyse marxiste), ou un soi « introduit » (Riesman, 1992), « égoïste » (Gauchet, 2005), « autoréflexif » (Giddens, 1994)... De sorte qu'il conviendrait de distinguer entre les théories du sujet, de la personne et de l'individu et la place que chacune attribue aux relations de l'homme singulier à son environnement...

21. *L'Habeas Corpus* autant que le droit naturel nourrissent la thématique des droits de l'homme, qui s'inscrit en faux par rapport à l'idée républicaine de souveraineté selon laquelle la loi supplanterait les droits. De sorte que le triomphe de cette thématique depuis une génération contribue en France à l'affaiblissement du politique puisque ce dernier procédait traditionnellement d'une conception éminemment souverainiste.

22. Le cas est particulièrement frappant dans l'œuvre de Pierre Bourdieu, car ses analyses de « l'économie de la maison » (ARSS, 1990) et de l'aliénation par la propriété individuelle qui en découle, inaugurèrent la dénonciation du capitalisme qui caractérisa ses derniers travaux.

23. Si on reprend la fameuse distinction proposée par L. Jospin entre « l'économie de marché », à laquelle il se ralliait et « la société de marché », qu'il récusait.

l'identité politique ; c'est-à-dire la seule « identité » (où la part de l'identique entre les sujets est privilégiée sur la part de singularité de chaque individu) légitime selon la doctrine républicaine²⁴. Selon cette perspective, le retour du particulier, de l'individualisme concret, tel qu'il s'exprimerait dans et par le pavillonnaire ne peut que faire injure à cette doctrine.

On a cependant envie d'objecter que faire de la ville dense et centripète un barrage contre « la société de marché » est pour le moins paradoxal dans la mesure où les centres urbains sont largement les lieux de déploiement du consumérisme hédoniste des « bobos » (Brooks, 2000), qui constituent eux-mêmes la pointe avancée du relativisme culturel récusant le rigorisme républicain. Si bien que faire de la ville compacte un condensé de la plus grande diversité dans la plus grande densité est hasardeux, dans la mesure où cette ville, souvent muséifiée et « gentrifiée », devient quasi monofonctionnelle et que la socialité y est soumise au commerce et aux loisirs marchands.

La ville : facteur de socialisation ou d'individuation ?

En fait, il existe une forte tension entre, d'une part une tendance culturelle prégnante dans le monde occidental qui, fait rimer démocratisation et individuation, c'est-à-dire qui associe espoir d'émancipation, revendication d'autonomie et de liberté individuelles et, d'autre part, un modèle de solidarité et de justice sociale qui, dans la tradition républicaine, reste indexé à une vision en théorie universaliste et égalitaire, en pratique homogène et normative de l'ordre public. Cette dernière vision perçoit l'individualisme – en tant que valeur et en tant que pratique – comme un ferment de désagrégation sociale et une atteinte au projet d'égalité.

Mais l'évolution de notre société et de son organisation économique vers plus d'autonomie individuelle (Boltanski, Chapiello 1999) et de flexibilité organisationnelle et productive (Cohen, 1998), c'est-à-dire la montée de la sous-traitance, des délocalisations, des dérèglementations, de la désintégration verticale des firmes, de la précarité et de « l'effritement du statut salarial » (Castel, 1999), ne renouvelle-t-elle pas fondamentalement les problématiques ?

De même, les facilités offertes par les nouvelles technologies « surindividualisantes » (internet, programmes de télévision à la carte, téléphone et ordinateur portables, mais aussi cuisine surgelée pré-proportionnée, micro-ondes...) entraînent la diffraction des pratiques spatiales et permettent aux aspirations individualistes de se réaliser.

Plus globalement, on assiste partout à un élargissement et à un approfondissement du sentiment de soi, déjà en marche au XIX^e siècle, mais limité à l'élite culturelle, et contrée un temps par les grandes idéologies et le nationalisme (Gauchet, 2005) et, corrélativement, à un affaiblissement des appartenances collectives, tant nationales que fami-

liales, religieuses et statutaires (Singly, 2005a, 2005b, 2007 ; Kaufmann, 2007a, 2007b ; Lahire, 2006a, 2006b). Cette extension des valeurs individualistes rend partielle, éphémère et circonstanciée l'adhésion de chacun à un groupe ou à une idée. De même, la notion d'allégeance du sujet à un collectif englobant et identificatoire se vide de sens²⁵. De bas en haut du spectre social ce phénomène fait sentir son impact. Sur les catégories aisées, bien sûr, qui assurent la défense et l'illustration des valeurs libérales-libertaires, et pour lesquelles le cadre urbain central est un atout, mais également sur les catégories démunies, précarisées ou exclues, dont la non-appartenance à ce qu'était hier la classe ouvrière renforce le sentiment de dépossession (Guibert, Mergier, 2006).

Il semble que les tendances en cours dans l'ensemble du monde développé vont se poursuivre. Elles relèvent d'une logique d'autonomisation individuelle, de désynchronisation et de déstandardisation relative des modes de vie. Il découle de ces tendances que le sens et le statut de l'espace physique, notamment architectural et urbain, changent.

Ce faisant, les causes matérielles autant que les raisons intellectuelles sur lesquelles se fondait l'hostilité à l'urbanisation pavillonnaire perdent une part de leur pertinence. Ainsi, la conception de l'espace urbain en tant qu'opérateur d'intégration socio-politique, sur laquelle était établie cette hostilité, ne se trouve-t-elle pas aujourd'hui pour une part invalidée par les mutations culturelles et socio-économiques ?

Une façon de prendre du recul par rapport aux présupposés politiques qui s'imposent au débat urbanistique peut être trouvée chez le professeur Jean Remy. En 2005, dans un ouvrage collectif, il insistait sur la nécessaire articulation entre la « culture de la demeure » et « l'expérience de la ville », notamment parce que la première correspond, selon cet auteur, aux besoins fondamentaux d'autonomie, de calme, de sécurité et d'appropriation, revendiqués par les individus et les ménages, qui « s'expriment souvent par une préférence pour une maison individuelle ». Selon cette perspective il conviendrait de penser la question non en termes d'opposition mais de complémentarité.

Loin de cette problématique, l'argumentaire de l'hostilité envers l'urbanisation pavillonnaire (Crouzel, 2005) entremêle le point de vue politico-moral et le point de vue tech-

24. Nous avons pu montrer par ailleurs (Genestier, Ouardi, Rennes, 2007) comment la rhétorique de la politique de la ville fond et confond le lexique de la ville et celui de la république : en mobilisant l'étymologie, elle utilise simultanément les vocables « cité », « civilité », « urbanité », « espace public »... au sens propre et au sens figuré, comme si un lien d'engendrement réciproque de l'ordre urbain et de l'ordre politique existait nécessairement.

25. Remarquons pourtant que « la construction de l'identité collective sur un territoire identificateur et mobilisateur » constitue un objectif récurrent de l'action politique actuelle, montrant ainsi que le personnel politique ne parvient pas à appréhender les logiques culturelles en cours et qu'il conserve une conception de la société comme « un corps » politiquement unifié et continue à percevoir les gens comme une entité rendue homogène par le simple fait de résider dans un même espace.



AKG-images

Edward Hopper

nico-écolo-budgétaire (aliénation économique, surendettement des ménages, absence d'ouverture culturelle, pessimisme social, communautarisme, misanthropie, xénophobie, réflexe sécuritaire et vote d'extrême droite, aussi bien que gâchis de terres agricoles, utilisation sous-optimale des équipements publics, surcoût d'infrastructures et de réseaux, atteinte à l'écosystème, dépendance automobile, production de gaz à effet de serre, surconsommation de ressources énergétiques non renouvelables...). En fait, tous ces arguments entendent faire prévaloir l'ordre social et l'organisation institutionnelle en dévaluant la capacité d'arbitrage rationnel des ménages et en dénonçant leur libre-arbitre en matière de type et de localisation de leur domicile (un libre-arbitre toujours sous contraintes, bien sûr). Ici rien de nouveau puisque la doctrine juridique sur laquelle est fondée l'urbanisme découle en ligne directe de l'imaginaire républicain.

De sorte que les techniciens de la gestion du social se présentent souvent comme étant au service de « la communauté des citoyens » (Schnapper, 1994) et établissent les référentiels de leur action non en fonction de la diversité des besoins ou des aspirations constatables mais en fonction de leur conception du devenir souhaitable pour l'ensemble de la communauté. Dans le domaine territorial, cette démarche a conduit à l'expérimentalisme architectural et urbanistique, à la volonté des pouvoirs publics de rompre avec les modes d'habiter et les formes de socialisation ordinaires, pour promouvoir un espace physique et social corrigé et correcteur (ainsi quand on discute avec des techniciens de l'aménagement et de la construction publiques, ceux-ci aboutissent régulièrement à l'idée qu'il conviendrait d'apprendre aux gens à circuler, à habiter la ville ou leur logement).

De fait, la question de l'habitat et des agglomérations urbaines se trouve souvent engagée dans des débats qui

portent sur « l'intégration et la solidarité sociales », « l'égalité citoyenne », « la dignité des personnes »... Ce faisant, cette question sert à réaffirmer les idéaux d'une manière plus opératoire et moins éthérée que dans des discours de principe. Autrement dit, c'est précisément à l'heure où les conditions d'acceptabilité sociale et culturelle de la doctrine républicaine (au sens de jacobin et régalien) s'amointrissent (les études sur l'individuation des valeurs et des croyances en attestent), que les questions urbaines sont instrumentalisées par les pouvoirs publics pour redonner quelque vigueur à cette doctrine *via* la concrétude qu'apporte la thématique de la ville et de l'habitat.

Mais dans le même temps la crise de crédibilité de l'autorité institutionnelle (Dubet, 2002 et Renaut, 2004) transparaît au travers de la montée des recours des associations de défense de l'environnement et des mouvements de résistance des riverains contre les opérations d'aménagement. C'est le syndrome NIMBY (*Not in my back yard*) qui se radicalise souvent en un *Nothing, Nowhere for Nobody* porté par les *No Growth Coalitions*, c'est-à-dire des coalitions d'intérêts locaux ponctuellement mais intensément mobilisés, aux États-Unis comme en France, pour faire échec à toute opération d'aménagement susceptible d'occasionner une densification et un accroissement de la pression fiscale. La loi française du 13 juillet 2006 limitant les recours contentieux contre les opérations d'aménagement, et l'insécurité juridique²⁶ qui en

26. Il est d'ailleurs intéressant que cette notion « d'insécurité juridique », utilisée à l'origine pour défendre les particuliers et pour protester contre les atteintes au droit de propriété par l'urbanisme (Bachoud, Chazoule 1999 et *Que choisir*, 2002) ait été retournée par les pouvoirs publics afin qu'elle s'applique à la situation des aménageurs et des investisseurs.

découle, marque l'acuité de la question. On peut condamner la tendance au développement de l'individualisme, notamment quand elle détermine les urbanisations contemporaines, comme le firent les numéros « Quand la ville se défait » et « La ville à trois vitesses » de la revue *Esprit*. Mais, comme ces numéros le font remarquer eux-mêmes, la ville centrale n'est pas en reste en la matière : qu'est-ce que la « gentrification » des quartiers historiques et des faubourgs, si ce n'est le fait qu'ils soient gagnés par des valeurs économiques et culturelles faisant de l'individu autonome le personnage principal de la pièce en train de se jouer ! De sorte que la ville dense vouée à la culture, au commerce anémique, à « la classe créative » (Florida, 2002, 2005), c'est-à-dire « la métropole des individus » comme l'appelle Alain Bourdin (2006), n'est pas moins individualogène que le périurbain.

Il y a une différence tout de même : l'individualisme gentrifié des couches sociales économiquement et culturellement nanties est politiquement légitime, notamment quand il s'accompagne d'un discours sur la créolisation, la mixité (mais dans les quartiers en transition la mixité n'est que provisoire et en sursis), alors que l'individualisme périurbain développé pour une large part, en France notamment, par des groupes sociaux plus modestes et parfois en panne d'ascension sociale, apparaît fort suspect²⁷ voire tout à fait répréhensible car peu propice à la mixité sociale. Le travail pionnier d'Éric Charmes (2005) sur la question montre bien la diversité des situations et des expériences vécues de ce type d'habitat, et surtout le système de contraintes et d'arbitrage complexe qui a conduit les ménages à résider dans le périurbain.

De plus, la condamnation politique et morale de l'individualisme, et du logement individuel qui en serait à la fois le terreau et le fruit, est d'un intérêt pratique limité puisque, sauf à faire de l'espace physique une des causes majeures des phénomènes sociaux, l'individualisme constitue la simple conséquence cognitive de réelles mutations techno-économiques et du déploiement d'un corpus de représentations et de valeurs qui se répandent massivement²⁸. Peut-être alors serait-il plus pertinent de chercher à percevoir quelles sont les tendances globales qui se développent et, en fonction d'elles, de tenter de penser les marges d'action possibles qui se dessinent.

Le refus par les *No Growth Coalitions* des opérations d'aménagement s'explique à la fois en termes de mutation démographique et économique. Ainsi, le vieillissement de la population impose des préoccupations de sécurité et de qualité environnementale, alors que la sphère productive est marquée par la concurrence mondialisée, par la croissance de la production immatérielle et par la prévalence de la demande sur l'offre. Dans un tel contexte économique les investissements publics dans les infrastructures ne comptent guère²⁹. En termes culturels, il faut retenir également l'accroissement considérable du niveau éducatif de la population, les désirs d'autonomie des individus et des groupes (revendications particularistes, régionalistes, participatives), l'affirma-

tion de la société civile et de ses capacités propres de contre-expertise (Rui, 2004)... Tous ces facteurs rendent douteux le modèle de la communauté fusionnée par et autour d'une autorité publique tutélaire (que cette dernière s'exprime à l'échelle nationale ou à l'échelle urbaine).

L'espace de proximité : besoin de flexibilité et recherche de réduction des incertitudes

Si dans l'histoire la propriété d'un bien immobilier a toujours constitué une assurance pour des futurs incertains, quand les assurances sociales advinrent (apportant des garanties socialisées contre la maladie, les accidents, la perte de travail, la vieillesse), il sembla moins crucial de posséder un bien à soi. Ainsi, durant les Trente glorieuses un sens nouveau fut attribué à l'espace, de sorte que le logement en location et l'appropriation publique du foncier soulevèrent peu de résistances. Mais les trois décennies qui suivirent – que N. Baverez (1998) a appelé les « Trente piteuses » – furent marquées par la flexibilité. Celle-ci se répercute dans le domaine urbain *via* l'individualisation des temps et des lieux de travail, ainsi que des rémunérations, conduisant les personnes à l'extérieur comme à l'intérieur des ménages, à une pluralisation des rythmes de vie et à un polymorphisme des pratiques de l'espace, c'est-à-dire à un décrochage par rapport aux cohortes sociales d'antan. Ainsi les ménages choisissent (quand ils en ont les moyens, mais pour ceux qui ne les ont pas les aspirations ne sont pas différentes) de manière sélective leurs voisins afin d'habiter entourés de semblables en proportion suffisante pour produire un cadre résidentiel sécurisant³⁰. De plus, le mode de production flexible impose des « apparie-

27. Les analyses du vote Front National développées par le démographe Hervé Le Bras et le géographe Jacques Lévy au lendemain de chaque élection dans le journal *Libération* illustrent bien cette position. Ces analyses en effet passent vite de la corrélation à la causalité, faisant de la résidence périurbaine le facteur principal d'explication du vote pour J.-M. Le Pen et pour son parti.

28. On sait par ailleurs à quelles dérives ont pu conduire au XX^e siècle en Occident les protestations contre « l'individualisme bourgeois » (F. Furet) et quelle part cette même attitude a chez les intégristes religieux contemporains.

29. L'histoire des civilisations (Toynbee, Wittfogel) a montré l'importance des travaux hydrauliques (endiguement et irrigation) dans la constitution des pouvoirs forts et dans l'affirmation de leur légitimité, en Asie, d'abord, mais peut-être aussi en Hollande, pourtant patrie de la tolérance. Dans une moindre mesure, F. Braudel a insisté sur l'unification territoriale comme source et moyen d'affirmation de l'État central français. Mais, a contrario, on peut se demander si la perte de l'importance fonctionnelle et structurelle de l'aménagement territorial n'est pas le corollaire de l'affaiblissement de l'autorité politique.

30. Un tel processus d'agrégation des préférences et des ressemblances lie intimement marché immobilier et offre scolaire, au point de faire de l'application de la carte scolaire un puissant facteur de tri social des élèves et des habitants des quartiers.

ments électifs » (Cohen, 1996), des relations triées afin d'optimiser les opportunités dans un contexte d'aléas. Le développement du télétravail, de l'association de compétences en *free lance* sur opération ponctuelle ou bien la réorganisation interne des firmes selon une gestion « par projet » associée aux technologies du « bureau partagé », constituent un mode de sociabilité professionnelle et d'exercice des métiers qui n'a plus à voir avec le monde du statut (Iribarne, 2006) et de l'entreprise structurant l'espace-temps autour d'elle. Quand la mixité reflétait le spectre social des salariés d'une même firme, les mécanismes d'identification de classe et de contrôle social étaient suffisamment forts pour qu'elle ne soit pas ressentie comme de la promiscuité. Mais quand l'usine disparaît et quand le mode de vie salarial est déstructuré, alors l'environnement quotidien est devenu incertain et donc inquiétant. Ce qui explique la désaffection massive à l'égard des grands ensembles HLM par ceux qui peuvent en partir, mais aussi, à l'inverse, une part de l'attrait pour le périurbain, plus contrôlable que les quartiers centraux.

Par ailleurs, entre les « manipulateurs de symboles » (Reich, 1997), grands consommateurs des aménités des centres villes, et les couches sociales exclues et précarisées, il existe une catégorie sociale n'aspirant pas moins que la catégorie la plus aisée à disposer d'un cadre spatial favorable au déploiement des diverses activités des membres composant le ménage, mais ne disposant pas des ressources financières pour se localiser en centre ville.

Pour elle la solution est alors soit de résider en périphérie, soit de détourner des surfaces disponibles plus proches du centre : les lofts avant d'être une mode ont constitué un choix en faveur de la quantité d'espace, témoignant ainsi du fait, qu'en matière d'habitat, l'appartement classique (en immeuble haussmannien ou en HLM, l'un et l'autre calibrés sur le mode de vie salarial, qui disjoint notamment la sphère professionnelle et la sphère domestique) n'est plus adapté au mode de vie actuel. Ce qu'ont en commun la maison individuelle en périphérie ou la maison de ville et le loft des faubourgs, c'est qu'ils répondent à la demande de surface des ménages qui n'ont pas les moyens d'accéder aux très grands appartements bourgeois des centres historiques. De sorte qu'il convient de ne pas confondre une attitude de simple adaptation au marché et une attitude pro ou antisociale. Il y a de fait pas mal d'ethnocentrisme dans le dénigrement par nombre d'intellectuels et d'urbanistes du pavillonnaire « sam'suffit » et « Bidochon ».

Si le volontarisme des années 1960, qui a voulu bâtir pour le plus grand nombre une forme standardisée d'urbanisation, strictement adaptée au mode de production et de consommation en vigueur alors, a pu apparaître comme une œuvre en faveur de la « moyennisation » sociale, et donc en faveur de l'entrée de larges parts du corps social dans l'ère du progrès, cela peut-il être encore le cas aujourd'hui ? Peut-on penser que l'instauration d'un espace urbain (aussi dense et homogène serait-il) fera advenir le plus grand nombre à une modernité socio-économico-culturelle entendue de manière

univoque et égalitaire ? A l'heure de la société post-industrielle (Cohen, 2006) et de la complexité sociologique (Luhmann, 1999), l'espace ne peut plus être considéré comme un opérateur d'intégration sociale et d'édification de l'ordre collectif, dans la mesure où ce qui fait intégration aujourd'hui³¹ ne relève plus d'une identité fixe et partagée, inscrite dans un territoire d'appartenance structuré par les équipements publics et les industries (si celles-ci ne le firent jamais). Elle ne découle pas non plus d'une conformité de l'espace aux normes d'équipement, comme à l'époque de la grille Dupont, ou aux normes de la société salariale³², comme durant les Trente glorieuses, mais au contraire relève du processus, de l'adaptation, de la connexion.

L'espace acquiert alors une nouvelle signification et une nouvelle fonction. Dans un système marqué par la précarité, il retrouve sa fonction initiale de réducteur des incertitudes. Il reprend son office ancien, qui en faisait une ressource physique (Navez-Bouchanine, 1998) permettant aux individus de déployer des tactiques empiriques de contournement, de repli, voire « de fuite » (Remy, Voyé, 1983, p. 153), c'est-à-dire de maîtrise de leur environnement immédiat ou de prise de distance à l'égard des injonctions sociales et économiques qui sont devenues autant des menaces que des promesses.

À des degrés divers, certes, chacun fréquente alternativement les offres culturelles et les services marchands du centre ville (constitutif de « l'espace à haute légitimité » selon la formulation de J. Remy) ou des centres commerciaux périphériques (Chalas, Dubois-Taine 1997), mais aussi les espaces « à haute opacité et à haute permisivité » que constituent leur logement, leur jardin, leur atelier ou leur sous-sol où ils se livrent à leurs occupations particulières. Ainsi, tout un chacun aspire à disposer d'un surplus d'espace pour des pratiques culturellement peu légitimes : entreposage, récupération, bricolage (au point que le bricolage constitue l'un des premiers secteurs économiques nationaux). Le succès des vide-greniers, par exemple, révèle l'importance de la culture populaire, faite de décalages et de contournements, qui contre-pointe les codes culturels habituels et les normes de la distinction sociale³³. Dans le contexte présent, l'espace résidentiel compte alors moins par sa qualité et sa conformité aux critères socio-institutionnels que par sa quantité,

31. J. Habermas (2001) parle pour le présent « d'intégration systémique », qu'il oppose à « l'intégration sociale » d'hier.

32. L'échec des grands ensembles HLM et des vingt-cinq années de réhabilitation ne doit-il pas être lu comme la preuve de l'inadaptation structurelle d'un espace résidentiel strictement calibré sur les normes de la société industrielle salariale et incapable d'évoluer ?

33. La notion de vide-grenier elle-même est intéressante si on la resitue dans la perspective bachelardienne de la poétique de l'espace : le grenier que certains vident en vendant leurs vieilleries se remplit chez d'autres de ces vieilleries qu'ils achètent. Dans tous les cas il s'agit de se confronter à l'espace, qui manque ou qui est mal aménagé, tout en contournant les solutions immédiates et onéreuses qu'offre le marché.

c'est-à-dire par la surface disponible pour s'adapter aux évolutions de la vie des ménages : hébergement des jeunes adultes, travail à domicile, mise à compte et création d'entreprise...

Paradoxalement, si pour les urbanistes le logement individuel est antinomique du concept de développement durable, pour nombre de ménages précarisés ou craignant de l'être, ce type de logement représente un amortisseur, c'est-à-dire un facteur de durabilité³⁴ (un facteur modeste, certes, mais l'espace physique n'y peut pas grand chose).

Le dérèglement climatique : un argument massue ?

Si l'hostilité à l'urbanisation pavillonnaire, traditionnelle dans la pensée urbanistique, a pu trouver des fondements politiques et moraux, ainsi que des accréditations socio-économiques temporaires à l'époque de la modernisation fordiste et keynésienne, le passage contemporain à un ordre socio-économique « postmoderne » fait disparaître une part de ces bases. Si les acteurs sociaux y trouvent une bonne raison, comment limiter le développement de ce type d'urbanisation ? Sur quels fondements peut-on, mieux que les acteurs sociaux eux-mêmes, arbitrer entre les contraintes multiples dans le choix de leur mode de résidence ?

Bien sûr, il existe aujourd'hui le raisonnement en termes de développement durable, de lutte contre la pollution, de changement climatique et d'économie d'énergie. Cependant, sauf à se placer dans la perspective cataclysmique qui imposerait un techno-fascisme écologique planétaire, il s'agit en grande partie d'impératifs qui ne se traduisent pas de manière claire et directe dans l'aménagement, précisément parce que la mobilité généralisée et l'exigence d'adaptation rapide des activités à l'échelle des métropoles s'imposent aux entreprises comme aux individus. Ceux-ci sont pris dans des relations multiples qui produisent une même quantité de déplacement quel que soit le type d'urbanisation³⁵. De même, des études récentes montrent que la consommation énergétique des logements intra-urbains est supérieure aux logements périurbains ou que le bilan énergétique sur l'année des résidents des centres villes est supérieur à celui des habitants en banlieue. Bien sûr pour expliquer ces résultats inverses à ceux espérés il y a des facteurs liés à la vétusté du bâti, au pouvoir d'achat des ménages, à leur mode de vie, à la place des activités de travail ou de loisir dans leur emploi du

temps... Et ces facteurs sont eux-mêmes évolutifs en fonction des coûts de l'énergie et de la réglementation. Mais dans une société qui n'est plus organique et où ne règne plus le principe d'autosuffisance, la raison d'être de la ville est justement de mettre en rapport des offres aussi nombreuses et variées que possible.

Comme par ailleurs chacune de ces activités et de ces fonctions ont de bonnes raisons (accessibilité, développement extensif, adaptation de son espace propre à ses exigences fonctionnelles, synergie, sécurité... c'est-à-dire tout ce qui motive « la ville émergente ») de se regrouper sans s'agglomérer densément, ce serait nier la raison d'être du fait urbain que de vouloir limiter les déplacements. De ce point de vue, on peut affirmer que le modèle de la ville compacte, opposé à l'urbanisation pavillonnaire, constitue plus une vision à la fois nostalgique et déterminée par des enjeux idéologiques qu'une proposition technique adaptée à la société contemporaine.

De sorte que le discours officiel contre ce type d'urbanisation semble répondre principalement à une préoccupation de résistance symbolique de la vision républicaine face au déploiement de la logique démocratique (Debray, 1998). Or, en démocratie, les préoccupations politiques et morales ne font pas progresser leur cause quand, sur un domaine particulier de la vie sociale, elles entrent en contradiction directe avec les tendances sociales et culturelles qui déterminent ce domaine, car elles se condamnent à n'être qu'incantatoires.

De plus, la résolution concrète des problèmes urbains a-t-elle quelque chose à gagner dans une formulation de part en part politique ou morale ? Une telle formulation ne contribue-t-elle pas à assigner à l'urbanisme des objectifs inatteignables, voire à le conduire à tenter d'imposer des mesures socialement inadaptées ?

34. Bien sûr l'accès à la propriété crée du surendettement chez certains ménages qui avaient mal évalué les risques d'emprunter, mais c'est l'emprunt qu'il faut incriminer ici plus que le type d'habitat, sauf quand celui-ci impose aux ménages d'avoir deux voitures. Mais l'éloignement des centres est souvent plus dû au malthusianisme foncier des communes qu'à la volonté des ménages.

35. Déjà en 1960 on avait constaté que l'équilibre initial emploi/résidence dans les villes nouvelles du Grand Londres, n'avait pas fait diminuer le nombre de déplacements à cause de l'évolution des carrières, de la séparation des couples et de la diversité des activités des habitants de ces villes.

Références bibliographiques

- Amiot M., (1986), *Contre l'État les sociologues*, Paris, éd. EHESS.
- Ascher F., (2005), « Le futur au quotidien », in Aubert N., *L'individu hypermoderne*, Ramonville, éd. Erès.
- Ascher F., (1998), *La république contre la ville*, La tour d'Aigues, éd. de l'Aube.
- Bachoud L., Chazole O., (1999), *Guide des droits du citoyen. Contre les abus de l'urbanisme : alignement, expropriation, préemption, que faire ?*, Paris, Seuil.
- Bauer G., Roux J.-M., (1976), *La rurbanisation*, Paris, Seuil.
- Baverez N., (1998), *Les trente piteuses*, Paris, Flammarion.
- Boltanski L., Chapiello E., (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Bourdieu P., 1990, « L'économie de la maison », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°81-82.
- Bourdin A., (2005), *La Métropole des individus*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube.
- Brooks D., (2000), *Les bobos. Les bourgeois bohèmes*, Paris, Florent Massot, coll. Le livre de poche.
- Castel R., (1999), *Métamorphose de la question sociale*, Paris, Gallimard.
- Castro R., (1994), *Civilisation urbaine ou barbarie*, Paris, Plon.
- Charmes E., (2005), *Le périurbain au risque des gated communities*, Paris, L'Harmattan.
- Clerc P., (1969), « Les conditions de vie dans les grands ensembles », *Revue Française de Sociologie*.
- Cohen D., (1996), *Richesses du monde, pauvreté des nations*, Paris, Flammarion.
- Cohen D., (2006), *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, Seuil.
- Crouzel P., (2005), *Le discours sur l'étalement urbain*, Vaulx-en-Velin, TFE ENTPE.
- Debray R., (1998), *La République expliquée à ma fille*, Paris, Seuil.
- Delarue J.-M., (1989), *La relégation*, Paris, Syros.
- Devisme L., (2005), *La ville décentrée*, Paris, L'Harmattan.
- Dubé F., Martuccelli D., (1998), *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris, Seuil.
- Dubé F., (2002), *Le déclin de l'institution*. Paris, Seuil.
- Elias N., (1991), *La société des individus*, Paris, Fayard.
- Florida R., (2002), *The Rise of the Creative Class. And How it's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, Basic Books, New York.
- Florida R., (2005), *Cities and Creative Class*, Routledge.
- Gauchet M., (2002), *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.
- Gauchet M., (2005), *La condition historique*, Paris, Gallimard.
- Genestier P., Ouadi S., Rennes J., (2007), « Le local au secours de l'action publique démocratique », *Mots*, n° 83.
- Giddens A., (1994), *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- Grafmeyer Y., Joseph I., (1984), *L'école de Chicago*, Paris, Aubier.
- Guibert P., Mergier A., (2006), *Le descenseur social. Enquête sur les milieux populaires*, Paris, Plon.
- Habermas J., (2001), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- Haumont N., (1966), *Les pavillonnaires*, Paris, CRU.
- Iribarne P. d', (2006), *L'étrangeté française*, Paris, Seuil.
- Kaufmann J.-C., (2007), *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Paris, Hachette.
- Kaufmann J.-C., (2007), *L'invention de soi*, Paris, Hachette.
- Lahire B., (2006), *L'homme pluriel*, Paris, Hachette.
- Lahire B., (2006), *La culture des individus*, Paris, La Découverte.
- Luhmann N., (1999), *Politique et complexité*, Paris, Cerf.
- Muller P., (2000), *Les politiques publiques*, Paris, PUF.
- Navez-Bouchanine F., (1998), « L'espace fragmenté comme ressource », in Voyé L., *Ville et transaction sociale*, Paris, L'Harmattan.
- Que choisir*, (2002), « Vous, face au maire et à l'État : propriété privée, urbanisme, environnement », n° 51.
- Reich R., (1997), *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod.
- Remy J., Voyé L., (1983), *La ville, ordre et violence*, Paris, PUF.
- Renaut A., (2004), *La fin de l'autorité*, Paris, Flammarion.
- Revault-d'Allonnes M., (2002), *Le dépérissement de la politique*, Paris, Flammarion.

Biographie

PHILIPPE GENESTIER, urbaniste en chef de l'État, effectue des recherches en sociologie et épistémologie de l'aménagement au sein du laboratoire RIVES, ENTPE/CNRS (UMR 5600).

genestier@entpe.fr

Riesman D., (1992), *La foule solitaire. Anatomie de la société*, Arthaud.

Rosanvallon P., (2004), *Le modèle politique français*, Paris, Seuil.

Rosanvallon P., (2006), *La contre-démocratie*, Paris, Seuil.

Rui S., (2004), *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin.

Schnapper D., (1994), *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard.

Singly F. de, (2005), *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée le lien*, Paris, Hachette.

Singly F. de, (2005), *Libres ensemble*, Paris, Armand Colin.

Singly F. de, (2007), *L'individualisme est un humanisme*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube.

Sueur J.-P., (1999), *Changer la ville. Pour une nouvelle urbanité*, Paris, O. Jacob.

Wachter S., (2001), *La ville contre l'État ?*, Paris, Belin.